

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 206

présenté par
Mme Karamanli, M. Valls, M. Urvoas, M. Pupponi, Mme Batho,
M. Blisko, M. Le Bouillonec, M. Valax, M. Jung
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 18 BIS

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« opérateurs »,

insérer le mot :

« publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.